



SÈVRE ET BOCAGE

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement



AMÉNAGEMENTS AGROPASTORAUX EN TÊTE DE BASSIN VERSANT - VENDÉE RETOURS D'EXPÉRIENCES CONDUITES PAR LE CPTE SÈVRE ET BOCAGE

PASSAGE À GUÉ



DANS QUELLES SITUATIONS Y RECOURIR ?

	< 20 vaches et veaux ou < 15 vaches	> 20 vaches et veaux ou > 15 vaches
Passage ponctuel (changement de pâture)	Passage à gué	Passage à gué ou demi-arche
Passage permanent (dans la pâture)	Demi-arche	Demi-arche

LE MATÉRIEL



- 4 poteaux de 2 ml en 140 - 160 mm pour poser en continuité des berges.
- 8 à 16 piquets 100-120 mm pour bloquer les poteaux
- Vis de charpentier
- Grave en 0 - 40 mm et finition mélange grave - terre
- 2 Poignées pour fil électrique

CONSEILS DE MISE EN OEUVRE

- Bien régler les accès sur chacune des berges
- Positionner les poteaux en bordure du lit du ruisseau, en continuité de berge. Renforcer avec des piquets et visser.
- Recharger les accès de chaque côté des berges en grave 0- 40 mm. Effectuer la finition en grave-terre.
- Interdire l'accès aux bovins par la mise en place de fil (avec ou sans poignée) sur chaque berge. Les bovins ne doivent pas pouvoir s'abreuver.

ENTRETIEN

- Rien de spécifique. Attention aux embâcles. Recharger en grave au niveau des accès selon besoin (3-4ans).
- Bois = châtaignier (local et résistant)

TYPE DE COURS D'EAU

- Rang de strahler 1 ou 2.
- Lit mineur de 10-20 cm à 100-150 cm
- Écoulement permanent ou temporaire

OBJECTIFS

- Préserver la qualité de l'eau
- Réduire l'érosion des berges

RÈGLEMENTATION

Le 6^{ème} programme d'actions directive Nitrates est entré en vigueur le 1^{er} sept. 2018, il concerne l'ensemble du territoire régional Pays de la Loire.

Zoom arrêté PAR 16.07.2018 N°408 – Article 2 point V-3

L'accès direct des animaux aux cours d'eau [...] est interdit. Le passage ponctuel et accompagné des animaux dans les cours d'eau ou sections de cours d'eau, pour accéder à une parcelle isolée, est autorisé en l'absence de passage surélevé accessible et en cas d'impossibilité d'en aménager un.

PLUS D'INFOS :

Blandine DESNOUHES
CPTE Sèvre et Bocage

La Flocellière | 85700 Sèvremont
Tél. 02 51 57 77 14

www.cpie-sevre-bocage.com

- novembre 2018 -



Établissement public du ministre chargé du développement durable



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT